



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 52 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 25 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le *Courrier russe* exprime le désir que les bruits relatifs à une prochaine visite du prince Napoléon en Russie se confirment; il espère que les observations du prince serviront à rectifier les idées inexactes qu'on répand en France sur les intentions et les tendances de la Russie.

On écrit de Rome, le 17 mars :

« En remettant le chapeau rouge au Cardinal Bonaparte à l'ambassade de France, de la part du pape, en présence du personnel de l'ambassade, des députations du clergé de Saint-Louis et de l'Académie de France, des officiers français et des principales notabilités romaines et étrangères, Mgr Ricci, camérier de Pie IX, a déclaré que le pape avait conféré au prince la dignité cardinalice, non-seulement pour récompenser ses services, mais pour honorer en même temps la généreuse nation si dévouée au saint siège et le souverain illustre qui ont déjà rendu de si éclatants services à la papauté. »

On lit dans la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne :

« Le bruit court qu'une entente s'est établie, au sujet de l'article 12 de la Constitution, entre le ministre de la guerre de l'empire et le ministre de la défense nationale hongroise. »

« Par suite de cet arrangement, toutes les troupes qui ont été recrutées dans les pays de la couronne de Hongrie, seraient transportées successivement en Hongrie, et toutes les trou-

pes cantonnées dans le royaume obéiraient au commandant général hongrois, établi à Offen. Les ordres, pour les grands mouvements de concentration des troupes, seraient donnés par le roi.

« La milice nationale hongroise, qui doit être rétablie, prendrait le nom de honved. »

Un journal de Vienne assure que le ministre de la justice d'Autriche va présenter un projet de loi pour le rétablissement du jury, surtout en matière de presse.

On sait que les délégations austro-hongroises ont terminé leurs travaux. Le ministre de l'intérieur a déclaré au Reichsrath que le gouvernement, loin de songer à faire disparaître « les groupes historiques » dont se compose la population de l'empire, cherchera plutôt à étendre leur autonomie par la décentralisation.

La *Gazette nationale* rend compte de scènes de violence qui ont eu lieu récemment dans l'assemblée électorale de Degerlach et qui étaient dirigées contre un candidat du parti national, c'est-à-dire du parti prussien.

Voici le récit de la *Gazette*, d'après des lettres de Stuttgart :

« Dès son entrée dans la salle, les membres du parti démocratique accueillirent le candidat par les cris de : *Vive l'Autriche! Etes-vous bon Wurtembergeois?* Pendant le discours qu'il prononça, il fut continuellement interrompu. Un des partisans de l'orateur ayant vivement réclamé le silence, il éclata une véritable tempête. On criait de toutes parts : « Nous voulons devenir autrichiens, non

prussiens; à la porte le Prussien! Il faut que du sang coule aujourd'hui! Le Zollverein, avec la Prusse, est la vache souabe qu'on trait à Berlin. » Les membres du parti national parvinrent à gagner la porte, mais au-dehors encore, ils durent entendre les huées et les insultes des gens des environs. »

On mande de Cork au *Daily-News*, que l'on craint des désordres dans cette ville pour le jour de la Saint-Patrick. Les fenians ont, du reste, recommencé leurs tentatives. Un télégramme de Cork, signale un nouvel attentat de leur part qui a échoué.

On parle de négociations qui auraient lieu, en ce moment, entre l'Espagne et les républiques espagnoles du Pacifique, dans le but de rétablir les relations amicales entre ces différents Etats.

La *Gazette de France* croit que l'archevêque de Lima, qui se trouvait depuis quelque temps à Paris et qui vient de faire un voyage en Espagne, serait chargé de négocier une entente qui serait sur le point d'aboutir.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans la *France* :

Nos derniers renseignements nous permettent de donner le véritable caractère des troubles qui ont éclaté il y a quelques jours à Toulouse et qui ne doivent pas être imputés aux jeunes gens appelés à la révision.

Les sociétés secrètes, toujours à l'affût

d'une occasion pour jeter le trouble et fomenter le désordre, avaient organisé cette manifestation.

La police s'est vite aperçue que les meneurs n'appartenaient pas au contingent, et, après quelques arrestations, les jeunes gens, libres de cette pression étrangère, ont pu se diriger avec ordre vers le conseil de révision.

Ce conseil allait clore ses opérations, lorsque beaucoup de jeunes gens sont venus demander leur inscription sur les contrôles de la garde nationale mobile, déclarant à tout le monde qu'ils étaient étrangers à la manifestation qui venait de se produire, et que les menaces des émeutiers les avaient empêchés de se présenter plus tôt.

— La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites formée contre M. de Kervéguen, après avoir entendu ce dernier dans sa séance d'avant-hier, a entendu hier MM. de Girardin, Bertin, Peyrat et Bolo, directeurs de la *Liberté*, du *Journal des Débats*, de l'*Avenir national* et de la *Revue des Deux Mondes*.

On dit que c'est M. de Girardin qui a principalement porté la parole au nom des quatre journaux, et qu'il a exposé avec beaucoup d'énergie les raisons sur lesquelles ils fondent leur demande.

La commission a tenu ensuite une longue séance, dans laquelle M. Mathieu a été nommé rapporteur. Demain, à dix heures, il y aura une nouvelle séance; on pense qu'il pourra y être donné lecture du rapport, qui serait, en ce cas, déposé le jour même sur le bureau de la Chambre.

FEUILLETON.

3

LES DÉBUTS D'UN CHIEN SAVANT

Nouvelle,

PAR FERDINAND FABRE.

(Suite.)

Tous ceux qui ont voyagé dans le midi de la France savent qu'il n'est pas rare de rencontrer, sur les routes poudreuses du Languedoc ou de la Provence, de grandes charrettes chargées, jusque sur les brancards, d'hommes à la mine sombre et farouche, de femmes à la chevelure inculte et touffue, d'enfants en haillons, de jeunes filles sales, mais d'un type de figure souvent très-pur, quelquefois remarquablement beau. C'est ce qu'on appelle les Bohémiens ou les *Gitanos*.

Au milieu de tous ces êtres qui méprisent la civilisation, s'agitent, murmurent, glapissent et se démentent des chiens, des singes, des perroquets et des ours. C'est tout un monde.

Les Bohémiens au reste sont organisés, ils ont leurs quartiers généraux de ralliement. A Perpignan, c'est sous le pont près des fortifications; à Montpellier, dans

les souterrains qu'ils se sont creusés sous la citadelle; à Marseille, sur le port. C'est de ces trois grands centres que se détachent, de temps en temps, ces légions isolées que l'on trouve sur les divers chemins. Ces fractions des grands corps de Bohémiens s'exilent des foyers communs dans le noble but de porter en tout pays la joie et la santé. Les hommes exercent le plus souvent la profession libérale d'acrobate et les femmes celle de la médecine. Tandis que les maris ayalent des poignards ou des étoupes enflammées, font écrire les chats, jouer les chiens aux cartes et danser les ours, ces *dames* vendent au public des filtres, des secrets, des chaînes préservatrices, des onguents à tout guérir. C'est aux jeunes filles qu'est réservé le soin d'annoncer l'avenir et de faire tirer la bonne aventure au plus niais de la société.

Quand Claude se vit enrôlé dans une pareille troupe, il lui vint l'idée de demander à descendre. Mais où aller? il ne connaissait pas même le chemin de Montélimart, d'ailleurs il ignorait parfaitement à combien de lieues on était de cette ville, et, s'il partait à pied, il risquait ou de s'égarer ou de trouver la distance un peu longue. Il resta.

Il faut bien l'avouer, les dernières paroles qu'il avait entendues l'effrayaient; mais, quand il eut réfléchi un moment, il comprit bien que ce n'était pas à lui

qu'on voulait apprendre des exercices et que ce n'était pas de lui qu'on devait se débarrasser.

Après l'orage de la nuit, le jour promettait d'être très-beau, le vent, qui soufflait encore, avait essuyé la pluie, et le soleil montait à l'horizon assis sur un nuage d'or comme un roi sur son trône.

C'est alors seulement que mille rayons de lumière se répandaient dans l'intérieur de la patache, cet immonde tombereau lui apparut dans toute son horreur. Devant lui, un gros homme était couché, la tête appuyée sur le dos d'un ours brun muselé et endormi. Au fond, une vieille femme et trois enfants étaient campés entre une grosse-caisse, deux singes, un tambour de basque et un énorme matou : la vieille veillait, les trois enfants, — dont une jeune fille de quinze ans environ, — dormaient sur des haillons où brillaient encore quelques paillettes d'or. Sur le devant du coucou, était allongé une espèce de géant habillé d'un maillot qui avait été blanc autrefois; puis, à deux pas de ce Gargantua, deux jeunes femmes — l'une de vingt ans et l'autre de trente ans à peu près — étaient en train de se réveiller. Enfin, là-bas sur le siège, se dessinaient les larges épaules de M. Brisetout qui menait la caravane.

— Aspasia, dit la vieille du fond en secouant fortement la jeune fille endormie, voyons, debout! Est-ce qu'on ne fait pas de cuisine aujourd'hui?

Aspasia ouvrit les yeux.

— Il fait jour, ma tourterelle, reprit la vieille.

— Je vais travailler, madame Cléopâtre, répondit la jeune fille.

Elle se leva, ouvrit une petite porte à côté de Claude et disparut.

— Holà! madame Cléopâtre, cria Brisetout de son siège, dites à Aspasia de lui donner son déjeuner comme aux autres.

— Oui, oui, fit la vieille.

Elle lança une bonne tape à l'un des gamins encore endormis.

— Vulcain! Vulcain! s'écria-t-elle. — Puis elle parla doucement à ce bonhomme qui alla rapporter à Aspasia ce que la vieille lui avait dit.

Au même instant, un grognement épouvantable ébranla la patache.

— Tiens! tu ne dors plus, Hercule, fit Brisetout éclatant de rire.

— Je crois que je m'éveille, répondit le géant. — Junon, est-ce que tu vois le clocher de Montélimart? ajouta Gargantua s'adressant à la plus jeune des deux femmes.

— Je ne vois rien encore, répondit Junon.

— Et toi, Proserpine? demanda Hercule à la seconde femme.

Le bruit court que la majorité de la commission s'est prononcée pour l'autorisation des poursuites.

— On lit dans le *Journal du Havre* :

Un affreux sinistre, qui rappelle les plus douloureux épisodes des annales maritimes, est arrivé aux îles Cargados. Il s'agit du naufrage du trois-mâts français le *Saint-Paul*, capitaine Heurtin, parti de Calcutta le 20 novembre pour Marseille.

Obligés d'abandonner le navire, les officiers et l'équipage s'étaient réfugiés dans un canot et une chaloupe pour gagner la terre la plus voisine; impossible de se sauver sur les îles Cargados. Bientôt disparaît le canot avec tous les hommes qui le montaient.

Quelques jours après meurt le capitaine à la suite de ses chagrins et de ses fatigues. Le second capitaine prend alors le commandement de la chaloupe, et, dans l'impossibilité d'atteindre Maurice, il met le cap sur Madagascar. Après plusieurs jours de navigation, ils sont tous harassés de fatigue, manquant complètement de provisions.

Réduits à cette dernière extrémité depuis plusieurs fois vingt-quatre heures, après le rejet de la proposition du second de se noyer tous ensemble, ils s'adressent au sort pour savoir lequel d'entre eux servira de nourriture aux autres.

La victime est désignée et subit avec résignation son malheureux sort. Ne faut-il pas plaindre plutôt ceux qui lui survivent! Quelques jours après cet horrible sacrifice, la chaloupe (c'était le 6 janvier dernier) arrive à Mahambo (Madagascar).

Là, les malheureux naufragés, demi-morts, sont généreusement secourus par les Malgaches, conduits ensuite à Tamatave où ils sont mis sous la protection de notre consul.

Ces infortunés sont arrivés à Saint-Denis par la *Mathilde*, le 3 février. Accablés de fièvres, l'esprit affaibli, ils ont été aussitôt internés à l'hôpital militaire pour recevoir les soins nécessaires à leur état. Une enquête a été ouverte sur cette triste et déplorable affaire.

Pour nouvelles diverses : P. GODET.

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DES DEUX-SÈVRES.

Présidence de M. GAILLARD, conseiller à la cour impériale de Poitiers.

DRAME DE LA MEILLERAYE. — EMPOISONNEMENT PAR L'ARSENIC. — TROIS ACCUSÉS : LE PÈRE, LA FILLE, LA SERVANTE.

Audience du 14 Mars.

Voici la déposition de M. Ganne, qui a une très-grande importance dans cette affaire.

M. Louis-André Ganne, soixante-deux ans, médecin, maire de Parthenay. (Marques de curiosité).

— Pas davantage.

— Alors je me recouche, dit le géant, et il reprit sa première position horizontale.

Le réveil de tous ces Bohémiens se donnant tous les noms de l'Olympe et des Enfers était certes une scène faite pour égayer, cependant elle laissa Claude froid et triste. Le pauvre Barbeau ne pouvait oublier qu'il avait perdu son cher Nosor! Devait-il le revoir?... L'idée seule qu'il pouvait avoir perdu son ami pour jamais, arrachait les larmes aux yeux du jeune homme! Claude était une de ces natures bonnes et sensibles qui, ayant, à tout prix, besoin d'aimer et d'être aimées, cherchent l'affection même chez les animaux. Nabuchodonosor était presque son premier amour.

Barbeau croyait se rappeler qu'il avait entendu des chiens aboyer dans la voiture, pourtant il n'en voyait aucun; il pensa qu'on les tenait dans un autre compartiment.

Puisque c'est cette Cléopâtre qui a aperçu Nosor prenant la route de Montélimart, si je la questionnais? se demanda Claude à lui-même... Voyons...

— Pardon, madame Cléopâtre, dit timidement le jeune homme, c'est vous qui avez vu mon chien s'en aller vers Montélimart?

— En effet, répondit la vieille bohémienne un peu décontenancée, en effet.

Ce témoin commence par dire qu'il lui faut diviser son témoignage en plusieurs phases.

Expliquant d'abord comment il était médecin de la famille Texier, il raconte qu'il avait soigné Mme veuve Texier, puis ses deux fils, dont l'un fut le mari de l'accusée, et dont l'aîné, Pierre Texier, resté célibataire, s'était retiré à la Meilleraye.

J'étais l'ami de M. Pierre Texier, comme peut l'être un médecin pour beaucoup de ses malades; il était heureux d'avoir des relations avec moi; il m'envoyait quelquefois du poisson et des fruits.

Il y avait quinze ans qu'il souffrait de la goutte. C'était un mangeur plus qu'ordinaire. Sa table, sans être luxueuse, était confortable. C'était une constitution vigoureuse, riche, plutôt qu'affaiblie; il avait été grand chasseur, grand amateur de courses, d'assauts; il avait parfois exagéré l'emploi de ses forces. Parfois la goutte lui donnait la fièvre et amenait un état saburral.

En juin dernier, il me pria de déjeuner. J'acceptai; il avait alors un petit accès de goutte, ce qui ne l'empêcha pas d'être fort gai; il se mit à table avec nous, et prit une large part au repas. Nous restâmes plus de trois heures à table, ce qui me sembla bien un peu long; mais c'était une aménité que je lui faisais, une politesse que je tenais à lui rendre.

Après avoir fait un tour de prairie, je le trouvai couché en revenant; il avait même un peu de fièvre. Le 4 juillet, je fus appelé par M. Texier, qui se sentait plus malade; je le trouvai alors profondément abattu: il avait de l'oppression, du dévoiement, plus d'appétit; je crus pourtant ne rien remarquer d'insolite. Je partis alors sans inquiétude. Le 7, il me fit demander encore: la diarrhée persistait, la chaleur au creux de l'estomac était plus intense; je maintins ma médication.

Le 16, je fus mandé de nouveau; je trouvai là sa belle-sœur, ses enfants, leur institutrice. C'était le même état s'aggravant toujours: il y avait sensation de brûlure, des nausées. Je fus préoccupé: la goutte n'expliquait pas ces phénomènes, et, comme je devais m'absenter, je le priai d'accepter en mon absence les soins du docteur Ledain. Je lui prescrivis du vin de quinquina et de la magnésie calcinée.

Je revins le 24 au matin; le 25, je me rendis à la Meilleraye; je fus stupéfait de l'état dans lequel je trouvai le malade: ses nausées s'étaient changées en vomissements; il ne pouvait plus supporter la position horizontale; les couvertures, si elles touchaient l'épigastre, lui faisaient éprouver une sensation douloureuse. C'est à ce moment, pour la première fois, qu'un soupçon traversa mon esprit.

Aussi, en prévision d'accidents sérieux, je prescrivis des antidotes, de l'eau albuminée, de l'eau de Vichy, du chiendent nitré. Je me retirai profondément attristé; mon domestique même s'en aperçut. Puis, cette impression

La Gitana n'avait pas encore parlé, qu'un aboiement terrible et désespéré partit du compartiment voisin, et la cloison faillit céder sous les grattements précipités d'une griffe d'animal.

Brisetout et Cléopâtre se regardèrent avec inquiétude, mais Claude tressaillit de bonheur, il venait d'entendre Nabuchodonosor!

Il a reconnu ma voix et il crie pour que je le délivre, pensa le jeune homme; cher Nosor!

Cependant il pouvait y avoir danger à réclamer le chien à ceux qui l'avaient volé, Barbeau dissimula sa joie intérieure, et, pour ne pas donner à Nosor occasion de démolir la patache, le jeune homme, prudent, se retrancha dans un silence absolu.

— Nous voici arrivés, cria Brisetout arrêtant son mulet.

En se reconnaissant dans une ville, Claude sentit que le moment était venu de se faire rendre justice, il jeta une pièce de monnaie à Brisetout et descendit du tombereau.

Un moment après il entra dans la mairie.

(La suite au prochain numéro.)

s'effaçait; mais le 27 je la sentis revenir avec plus de force. J'avais demandé qu'on me conservât les déjections; on n'en avait rien fait. L'état morbide de M. Texier, en deux jours, avait singulièrement empiré; je recommandai de nouveau de me conserver les déjections et les vomissements, en les séparant.

Le 29, je constatai en plus que le malade commençait à exhaler une odeur insupportable et les embarras gastrites augmentaient. Je demandai encore, et pour la troisième fois, les déjections. Je me montrai très-formalisé qu'on ne me les représentât pas; mon rôle devenait très-difficile, je cachai encore mes soupçons à Mme Texier, et je lui dis que c'était sans doute la goutte qui remontait au cœur.

Le 1^{er} août, M. Texier, du Talu, un des parents, vint me trouver, et il fut convenu que le lendemain nous irions ensemble à la Meilleraye; nous y arrivâmes à sept heures avec un boucher qui venait marchander le bétail. Je remarquai que le malade était plus préoccupé de ce marché à conclure que de sa maladie; je dus l'arracher à des préoccupations mercantiles pour qu'il se laissât examiner. La diarrhée avait été remplacée par la constipation, si bien que je dus ordonner de la magnésie. J'allai en chercher un paquet dans ma voiture, environ 75 grammes.

Cette fois encore pas de déjections.... Mes soupçons prirent une nouvelle force. C'est alors que je prévins Texier que je m'adjointrais M. Ledain; il me dit que ce n'était pas la peine. « Il le faut, lui dis-je, ce n'est pas pour vous mais pour moi, vous en profiterez. » M. Ledain accepta de venir avec moi à la Meilleraye. Il examina le malade avec le plus grand soin, après quoi nous allâmes en causer dans la cour.

Après un instant de réflexion :

« Votre malade, me dit-il, est empoisonné, et vous le savez bien.... Quel logographe me donnez-vous là à déchiffrer? »

« — C'est vrai, lui dis-je, je n'ai pas voulu vous le dire, mais c'était ma conviction. »

M. Ledain pensa que le malade était déjà très-gravement compromis. Nous discutâmes sur la nature du poison. M. Ledain crut plutôt à l'arsenic; moi, je me demandais si ce n'était pas du sublimé corrosif.

Nous convinmes d'ajourner encore jusqu'au 6 août avant de prendre une décision. J'avoue que je trouvais ce temps bien long; mais les devoirs de ma fonction me retenaient à Niort, où il y avait des élections. Le 6 au matin, nous retournâmes à la Meilleraye. Nos remèdes n'avaient amené aucune amélioration; le malade ne pouvait se coucher. Je remarquai dans le larynx une altération vive: il y avait de l'inflammation et une tache étoilée avec liséré grisâtre. Cette fois, enfin, j'obtins des déjections, car on ne m'avait présenté jusque là que des muquosités sans importance.

Comme je mettais ces déjections dans une bouteille pour les emporter, Mme Texier arriva et parut fort désappointée: elle me demanda « ce que je voulais faire de cela. — Je veux, madame, savoir si c'est de la bile. — Mais je vous ai dit qu'il n'avait fait que vomir de la bile. — Oui, mais il y a assez longtemps que je demande ce que j'obtiens aujourd'hui pour la première fois. — Mais quelle idée avez-vous? — Je n'en ai pas. » J'avais hâte de quitter cette maison. Je confiai ce que j'emportai à M. Proust, en lui demandant de filtrer la liqueur. Nous plongâmes une pile de Smithson, et l'eau blanchissait; mais, par malheur, la pile fut brisée.

Le 9, l'avant-veille de la mort, le docteur revint; cette fois le malade exhalait déjà une odeur cadavérique; il avait tous les phénomènes précurseurs de la mort. C'est alors que M. Ledain et lui se demandèrent s'ils devaient laisser mourir le malade sans avertir la justice. « C'était, dit M. Ganne, nous exposer à passer pour des imbécilles ou des salariés. »

Alors fut écrite la lettre au procureur impérial, et dans la journée eut lieu la descente de justice. Je dus prévenir le malade, lui dire qu'il était empoisonné, que les magistrats étaient là; il fut atterré et me demanda: « Qui

donc a intérêt à le faire?... » puis il me dit de faire entrer ces messieurs.

M^{me} Texier et M. Charlot se montrèrent fort irrités et demandèrent s'ils n'avaient pas le droit de faire venir des médecins. Le lendemain, le docteur Chevallereau arriva; je lui expliquai la situation, et il finit par la comprendre et voulut se retirer. « Non, lui dis-je, voyez le malade. » On a dit que j'avais traité mes confrères d'imbécilles, je proteste contre de pareilles paroles et de pareils sentiments.

Le docteur Ganne raconte les propos échangés entre lui et M^{me} Texier. « S'il est empoisonné, lui aurait-elle dit, c'est vous qui l'aurez fait avec vos drogues. — Vous entrez, croyez-moi, dans une mauvaise voie, personne ne vous accuse. — Si ce n'est pas vous, c'est le pharmacien. — En ce cas, cela ne me regarde pas. — Mais vous avez pris une drogue dans votre sac. — Ah! ça, voulez-vous dire que je suis patenté et diplômé pour empoisonner le monde? »

Comme je me retirais, M^{me} Texier vint me trouver dans la cour et m'exprimer ses regrets de ce qu'elle m'avait dit: « Je perds la tête, voyez-vous; il faut m'excuser; sauvez-moi, tâchez de me sauver de cette mauvaise situation. » Je lui dis qu'en faisant des scènes pareilles, elle n'avait pas grandes chances de se sauver.

Le docteur Ganne explique qu'ayant reçu dans la nuit l'invitation du docteur Morin de se rendre à une consultation, ni lui ni M. Ledain n'ont cru devoir y obtempérer.

Le lendemain matin, M^{me} Texier vint au devant d'eux, un rouleau de papier à la main, en disant: « Voilà ma justification. » C'était une consultation du docteur Morin, qui avait prétendu que le malade était atteint d'un cancer à l'estomac.

M. le docteur Ganne rend compte des opérations de l'autopsie: les poumons étaient parfaitement sains; le cœur, entouré d'une masse graisseuse, présentait la membrane interne dans un état d'inflammation anormale; l'estomac était vivement enflammé, presque en état de suppuration, la membrane muqueuse corrodée dans toute son étendue, et en passant le scalpel sur la membrane muqueuse, on ne trouvait plus rien qui pût fonctionner vitalement.

Le docteur explique comment la totalité de la surface de l'estomac a été désorganisée: le malade, d'ailleurs, vomissait tout; l'empoisonnement a été successif et périodique, sans que je puisse déterminer les époques intermittentes; mais comme, par mes antidotes, j'aidais la nature à expulser les substances nuisibles, l'intoxication a été plus longue, et les dates de ces vomissements doivent coïncider avec les absorptions de toxique.

Nos conclusions ont été qu'en présence de désordres graves, il y a eu ingestion d'une substance minérale quelconque, que l'analyse chimique pouvait seule déterminer.

Il nous reste un mot à dire de l'opération chimique. On nous avait adjoint M. Malapert, de Poitiers. La putréfaction fut si prompte et si violente, qu'elle donna lieu à une explosion de gaz qui brisa le papier qui fermait les vases. Invité à donner mon avis, je pensai que ce devait être le sublimé corrosif ou mercure qui avait été la substance intoxicante.

N'eussions-nous pas trouvé de poison, que M. Ledain et moi n'en serions pas moins restés convaincus qu'il y avait eu empoisonnement. Nous avions cru d'abord avoir dégagé le mercure, nous avons reconnu notre erreur, et nous arrivâmes, à l'aide de l'appareil de Marsh, à trouver de l'arsenic. Les planches du parquet furent l'objet de la même opération chimique, et celles qui se trouvaient au pied du malade contenaient de l'arsenic.

J'attends maintenant vos questions.

Sur l'interpellation de M. le président: M^{me} Texier: M. Ganne soutient que je ne lui ai pas soumis de vomis; c'est faux.

Françoise: Il dit qu'il a demandé des déjections par le bas, c'est faux.

Charlot: Il y a bien du faux, mais il en a dit si long que je ne saurais plus y répondre.

D. (Aux défenseurs) : Avez-vous des questions à poser aux docteurs ?
 M^e Lachaud : Aucune.
 M^e Richard : Absolument aucune.
 Un de MM. les jurés : Faut-il une dose plus ou moins forte pour empoisonner d'un seul coup ou en plusieurs fois ?
 Le docteur Ganne : Il est bien plus facile d'empoisonner à petite dose : on est plus sûr que l'estomac ne rejettera pas une petite quantité.
 M. l'avocat général Gaste : A quelle époque aurait remonté l'empoisonnement ?
 Le docteur Ganne : Je le ferai remonter au 16 juillet positivement, bien qu'antérieurement le malade eût dû prendre quelque chose de contraire, poison ou autre. C'est le 16 que je constate des nausées et de l'inappétence. En lui donnant du quinquina, j'aggravais sa situation.
 M. le docteur Ledain, à Parthenay, 72 ans : Vers la mi-juillet dernier, M. Ganne me parla d'un malade qu'il avait à la Meilleraye ; ce malade avait des vomissements que n'expliquaient pas ses accès de goutte. Le 2 août, nous allâmes ensemble à la Meilleraye. Je vis M. Charlot en entrant et M^{me} Texier. L'aspect du malade était peu rassurant ; je l'examinai des pieds à la tête, j'insistai pour qu'il se mit au lit : « C'est ce que je ne puis pas, car je vomis de suite. » Après un long examen, M. Ganne m'ayant demandé ce que je pensais, je lui dis que je croyais à un empoisonnement. « Eh bien, moi aussi », me dit-il.
 Il ressort cependant de la déclaration écrite du docteur que ce serait M. Ganne, au contraire, qui lui aurait fait part des soupçons qu'il avait conçus. « Je restai stupéfait, dit alors M. Ledain, et plus j'y réfléchis, plus je finis moi-même par partager son opinion et croire que la chose était bien possible. »
 M^e Lachaud relève cette contradiction.
 M. Ganne prétend qu'il est allé avec M. Ledain sur le pont des ruines, et que là M. Ledain lui aurait dit le suivant : « Votre malade, il est empoisonné. »

M. Ledain : C'est vrai, j'ai dit cela.
 M^e Lachaud : Vous l'aviez donc oublié ? Vous aviez dit le contraire à une époque plus rapprochée des faits.
 M. Ledain : Que voulez-vous, il y a des faits qu'on oublie.
 M^e Lachaud : Je trouve que le 6 août on vous a remis, sur votre demande, des matières vomises. Je demande au témoin s'il se le rappelle bien, et je tiens à avoir une réponse de lui seul. (M. Ganne, qui est derrière le fauteuil du témoin, se retire).
 M. Ledain : Oui, le 6, j'ai emporté des déjections, mais je ne sais si on nous les a remises, ou si nous les avons obtenues.
 M^e Lachaud lit la déclaration écrite, qui est très-précise.
 M. le président : Pas de vivacité.
 M^e Lachaud : Si je lis avec vivacité, pardon. Que voulez-vous ? mon cœur crie ; si je ne le calmais pas, j'irais trop loin.
 M. l'avocat général demande à M. le docteur Ganne de répondre aux allégations de Charlot, relatives à une demande d'association dans le commerce des biens.
 M. Ganne : Je nie absolument.
 D. Expliquez-vous sur un emprunt de 20,000 francs empruntés à M. Charlot.
 M. Ganne explique qu'il était associé dans une entreprise de battage de grains à la vapeur ; que, compris dans une faillite, il dut en effet emprunter et donner des inscriptions hypothécaires. M. Charlot a transmis la créance à un tiers.
 D. Si vous ne payez pas M. Charlot, s'était-il engagé ?...
 M. Ganne : Je suis prêt à rembourser.
 D. (A M. Ganne). Vous avez voulu emprunter 50,000 fr. à M. Texier de la Meilleraye ?
 M. Ganne : Je n'ai pas été en mesure d'emprunter, et je n'ai, dans l'espèce, aucun motif de haine contre les accusés.
 Fin de l'audience du 18 mars.
 La parole est à la défense.
 M^e Taudière, défenseur de Françoise Ri-

chard, fait avec une grande lucidité l'exposé des faits de la cause et présente tout ce qui est à l'appui de sa thèse, qui consiste à démontrer l'innocence de sa cliente en même temps que celle des autres accusés.
 M^e Lachaud prend ensuite la parole pour les deux autres accusés. A la fin de sa plaidoirie chaleureuse, des applaudissements éclatent sur un grand nombre de points.
 M. le président : Ces manifestations sont indécentes et bien incompatibles avec le respect dû à la justice. Voilà trente ans que je préside des assises, et je n'ai jamais vu pareil oubli des convenances. C'est mal protéger les accusés que d'exercer cette pression sur le jury.
 Des cris s'échappent de la direction du banc des accusés. C'est M^{me} Texier qui est en proie à une crise nerveuse et qui appelle ses filles.
 M. le président : On va faire évacuer la salle pour qu'une semblable manifestation ne se renouvelle pas.
 Une grande agitation règne dans la salle ; tous les regards sont dirigés vers la barre des accusés. M^{me} Texier tombe renversée.
 M^e Lachaud : M^{me} Texier est très-malade.
 M. le président : Eh bien nous allons suspendre l'audience jusqu'à ce que l'accusée soit mieux (M^{me} Texier quitte la salle appuyée sur un gendarme et sur le bras de Françoise).
 M^e Lachaud : Je crains que M^{me} Texier ne soit mieux que dans une heure au moins.
 M. le président : Il est 3 heures 1/2, nous reprendrons l'audience à 4 heures 1/2.
 Une heure après, on apprend que M^{me} Texier a reçu des soins de M. le docteur Gouriet qui depuis l'ouverture de ces débats, a pris place au banc de la défense.
 Enfin, à 5 heures, les accusés sont ramenés et M^{me} Texier vient la dernière, conduite à sa place par M. Gouriet, qui lui donne le bras.
 M. le président : L'audience est reprise. La parole est à M^e Ricard.
 M^e Ricard : J'attends la réplique de M. l'avocat général.

M. Gaste, avocat général : Mais je n'ai pas de réplique à faire. Je crois, à en juger par la bienveillante attention que m'ont accordée MM. les jurés, qu'il n'est pas nécessaire que je revienne sur les faits de l'accusation et que je soumette leur esprit à une nouvelle fatigue.
 M^e Ricard : Devant un ministère public qui abandonne l'accusation, l'affaire est jugée. Je n'ai plus rien à ajouter.
 M. le président, après avoir demandé aux accusés s'ils avaient quelque chose à ajouter pour leur défense, déclare que les débats sont clos, et commence son résumé à 5 heures 1/4.
 Il se termine à 6 heures 1/2 et les jurés entrent aussitôt dans la salle de leurs délibérations.
 Après une délibération d'un quart-d'heure, le jury rapporte un verdict de non culpabilité pour les trois accusés.
 Ils sont ramenés à l'audience et M. le président leur déclare qu'ils vont être mis en liberté. M^{me} Texier a remercié et embrassé son défenseur ; Françoise Richard et Charlot lui ont aussi adressé de vifs remerciements.
 Charlot est sorti le premier, appuyé au bras de deux amis ; il recevait à chaque pas des félicitations et pour s'y soustraire il a été obligé de prendre une rue dérobée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La cavalcade est toujours l'objet des occupations de la jeunesse de notre ville ; tous les préparatifs se poursuivent avec ardeur. Les jeunes gens de la ville de Doué ont promis leur concours : nous pouvons donc espérer voir un cortège nombreux.

BOURSE DU 19 MARS.
 3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 69 20.
 4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 99 25.
 BOURSE DU 20 MARS.
 3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 69 15.
 4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 98 75.
 P. CODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE
 PAR LICITATION,
 Et aux enchères publiques.
 1° D'UNE MAISON
 Et ses dépendances,
 Situées bourg de Varennes-sous-Montsoreau ;
 2° D'UN JARDIN
 De quatorze ares environ,
 Situé aux Mietteries, près le bourg de Varennes ;
 3° D'un morceau de terre labourable,
 Situé même commune.
 L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, commis à cet effet, le dimanche 19 avril 1868, à midi précis.

On fait savoir, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le tribunal civil de Saumur, le 5 mars 1868, enregistré, et à la requête de : 1° la dame Elisabeth Patouelle, épouse dument assistée et autorisée du sieur André Adrien Rousseil, menuisier, et celui-ci pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Mauzé ; 2° M^{me} Joséphine Choquet, épouse assistée et autorisée de M. Alexis Roseau, boucher, demeurant à Varennes, et celui-ci pour assister et autoriser son épouse ; 3° M. Noël-Stanislas Choquet, couvreur, demeurant à Varennes, agissant en qualité d'héritiers sous bénéfice d'inventaire seulement du sieur Pierre Pateau, en son vivant couvreur et marchand, à Varennes-sous-Montsoreau ; poursuivants, comparant par M^e Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur,

demeurant dite ville, rue Gendrière, n° 8 ;
 En présence de : 1° M^{me} Joséphine Patouelle, épouse du sieur Jean-Baptiste Hervé, marchand de chanvre et cafetier, avec lequel elle demeure à Varennes-sous-Montsoreau ; et celui-ci, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dite dame son épouse ; 2° M^{me} Marguerite Patouelle, épouse de M. Maurice Meuray, couvreur, demeurant à Varennes, et celui-ci, tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dite dame son épouse ; 3° La dame Hortense Collet, veuve du sieur Pierre Pateau, marchande, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau ; co-licitants, ayant pour avoué constitué M^e Labiche ;
 Il sera, le dimanche 19 avril 1868, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^e Baudry, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, savoir :
DÉSIGNATION.
 1^{er} LOT.
 Une maison, située au bourg de Varennes ; cette maison comprend : au rez-de-chaussée, trois chambres, dont une servant de magasin, les deux autres à cheminée ; au premier étage, une chambre régnaant sur une des chambres ci-dessus, un grand grenier régnaant sur les deux autres ; escalier en pierres en dehors du logement pour monter au premier étage, petite cour ; le tout joignant au levant la place du Bourg, au midi, au couchant et au nord, Robert Hervé.
 Mise à prix, trois mille francs, ci. 3,000 »
 2^e LOT.
 Un morceau de terre, servant de jardin, où se trouve une petite maisonnette, le dit morceau de
 A reporter. 3,000 fr.

Report. 3,000 fr.
 terre contenant environ 14 ares, situé aux Mietteries, commune de Varennes-sous-Montsoreau, et joignant au levant Guillot-Guespin, au midi une charrière d'exploitation, au couchant Lelièvre-Briandeau, et au nord Lepec-Guillemet.
 Mise à prix, neuf cents francs, ci. 900 »
 3^e LOT.
 Un morceau de terre, situé au Champ-des-Iles, dite commune de Varennes, et dans lequel a été pratiqué une fouille par la commune ; le dit morceau contenant environ 46 ares 50 centiares, et joignant au nord la route de la Motte au bourg, au levant la veuve Malecot, au midi Gauthais-Duday, et au couchant Mme Borien-Biemont.
 Mise à prix, quatre cents francs, ci. 400 »
 Total des mises à prix : quatre mille trois cents francs, ci. 4,300 »
 S'adresser, pour les renseignements :
 1° A M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, dépositaire du cahier des charges ;
 2° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente ;
 3° A M^e LABICHE, avoué co-licitant.
 Dressé à Saumur, le 21 mars 1868.
BEAUREPAIRE,
 Avoué-licencié.
 Enregistré à Saumur le 21 mars 1868, folio , verso , reçu un franc 15 centimes, décime et demi compris.
 (112) Signé : PARISOT.

Tribunal de Commerce de Saumur.
FAILLITE FOUQUET.
 Par jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 19 mars courant, M. Eugène Fouquet, quincaillier, place de la Bilange, à Saumur, a été déclaré en état de faillite, dont l'ouverture a été fixée au 8 courant.
 M. Thoreau a été nommé juge-commissaire, et M. Kerneis, syndic provisoire.
 Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.
 (113)
Tribunal de Commerce de Saumur.
FAILLITE ROLLAND-ROBIN.
 La réunion des créanciers de la faillite Rolland-Robin, qui avait été fixée au mardi 24 mars 1868, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, est remise à une époque dont les créanciers seront ultérieurement avisés.
 Le Greffier du Tribunal, TH. BUSSON.
 (114)
 Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.
6,000 francs à donner à viage, à 8 pour 100.
 S'adresser audit notaire. (106)
A VENDRE TRÈS-BEAU JARDIN AVEC PIÈCE D'EAU,
 Situé en face de la gare des marchandises.
 S'adresser à M. NANCEUX. (115)
A VENDRE BEAU ET BON PIANO CARRÉ, DE PAPE.
 S'adresser hôtel DUPUIS, quai de Limoges. (110)

A LOUER
 Présentement
 Ou pour la Saint-Jean prochaine
 En totalité ou par parties,
UNE MAISON,
 Située à Saumur, à l'entrée de la Grand'Rue, n° 5.
 S'adresser à M^{me} LEFÈVRE, qui l'habite. (116)
 et
CARBONATE CITRATE de LITHINE
 effervescent de Ch. LEPERDRIEL, contre la goutte, les douleurs rhumatismales et la gravelle.
 La forme granulée donnée aux sels de lithine, dont l'efficacité est aujourd'hui reconnue, présente l'avantage d'un dosage toujours certain, et leur effervescence les rend d'une digestion facile.
 Vente en gros, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 54, à Paris. — Vente en détail, Faubourg-Montmartre, 76, et dans toutes les pharmacies de France. (117)
LE BANDAGE À RÉGULATEUR pour la guérison des hernies et descentes ne se trouve qu'à Paris, chez l'inventeur, HENRI BIONDETTI qui vient d'être honoré de sa 15^e médaille à l'Exposition universelle de 1867. Éléance, légèreté et solidité. La vie est assurée par la parfaite contention de la hernie. Le bandage est du prix de 15, 25 et 36 francs, pour un seul côté, et le bandage à RÉGULATEUR est du prix de 75, 150 et 200 francs. On peut sans aucun déplacement se procurer un de ces bandages ; il suffit pour cela d'indiquer : le contour du corps, le côté atteint, le volume à peu près de la hernie, les occupations journalières, et joindre un bon sur la poste du prix de l'appareil que l'on désire. — Nouveaux suspensoirs, bas élastiques et ceintures. Seule maison, HENRI BIONDETTI, Paris, rue Vivienne, 48, près du Boulevard.

Étude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Par licitation, avec admission d'étrangers,

En l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD, notaire à Saumur,

Le lundi 27 avril 1868, à midi,

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

Dépendant de la succession de M^{me} V^e CHARLEMAGNE DUPUIS-AURIOUST.

HOTEL

A Saumur, quai de Limoges et rues du Relais et des Trois-Marchands.

Cet hôtel, qui formait l'habitation de M^{me} DUPUIS, comprend :

En soubassement : — Huit caves et bûchers, grand corridor en pierres dures, avec deux escaliers intérieurs et porte sur la rue du Relais;

Au rez-de-chaussée : — Porche; à droite du porche conciergerie, remise à quatre voitures, parloir, vestibule, lieux à l'anglaise, premier escalier de service, deux chambres de domestique en entresol; à gauche du porche grand vestibule, escalier d'honneur en pierre, corridor, cuisine, laverie, office, deuxième escalier de service, chambre de domestique en entresol;

Au premier étage : — Grande chambre à coucher avec deux cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, palier du premier escalier de service, vestibule, salon d'été, salon d'hiver, palier de l'escalier d'honneur, grande salle à manger, petite salle à manger, office, palier du deuxième escalier de service;

Au deuxième étage : — Au midi, sur le jardin, petite chambre à feu, antichambre, cabinet de toilette, chambre à coucher, vestibule, chambre à coucher, cabinet de toilette, lieux à l'anglaise; grand vestibule desservant tout l'étage; — sur le quai: chambre à coucher et cabinet, autre chambre à coucher et cabinet, antichambre, chambre à coucher et cabinet, grande chambre à coucher et cabinet;

Au troisième étage : — Cinq mansardes et grands greniers desservis par les deux escaliers de service;

Un grand jardin; écurie à quatre chevaux, fosse à fumier couverte; chambre de garçon, sellerie, grenier à foin, grenier à avoine; galerie ouverte et buanderie, serre, terrasse au-dessus et cabinet.

Eaux : — Trois pompes, montage de l'eau dans un réservoir au troisième; distribution aux divers étages.

Cet hôtel joint par derrière MM. Daudet et Gilbert, par devant le quai de Limoges, d'un côté la rue du Relais, et d'autre côté la rue des Trois-Marchands.

MAISON, dite la Gerbe-d'Or,

A Saumur, rue de Fenet.

Cette maison, portant les n^{os} 151, 153 et 155, joint d'un côté M. Jamet, et d'autre côté M. Lefebvre; elle comprend :

Au rez-de-chaussée sept chambres et une écurie; au premier étage huit chambres, au deuxième six chambres et greniers; autres greniers régissant sur le tout;

Grande cour avec portail sur la rue de Fenet; dans cette cour un hangar, et dans le roc un caveau, deux grandes caves, quatre caveaux, une fontaine, une autre grande cave, quatre autres caveaux, latrines; deux chambres au-dessus de l'entrée des caves et deux escaliers;

Un jardin en terrasse au-dessus des caves, joignant au couchant M. Jamet, au nord la cour de la Gerbe-d'Or, au levant le jardin ci-après désigné et M. Lefebvre, et au midi la montée du Petit-Genève;

Petit jardin, au levant du premier jardin, joignant des autres parts M. Lefebvre et le chemin;

Morceau de terre labourable, en face du même jardin, dont il est séparé par un sentier, joignant au levant le coteau, au nord et au couchant deux sentiers.

Pour visiter les immeubles et pour prendre connaissance des conditions de la vente, s'adresser à l'Hôtel, quai de Limoges, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

Saumur, imp. de P. CODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Codet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.